

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1051e RÉUNION

26 NOVEMBRE 2021
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1051 (2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1051^{eme} réunion tenue le 26 novembre 2021 sur le thème : Le changement climatique, la paix et la sécurité : Nécessité d'un lien climat-sécurité-développement documenté pour l'Afrique :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses précédentes décisions et prises de position sur le changement climatique, la paix et la sécurité et les thèmes connexes, notamment le Communiqué [PSC/AHG/COMM.1042(2021)] adopté lors de sa 1043^e réunion tenue le 29 octobre 2021 et le Communiqué [PSC/AHG/COMM.1 (CMLXXXIV)] adopté lors de sa 984^{eme} réunion tenue le 9 mars 2021, réunions tenues au niveau des chefs d'État et de Gouvernement ;

Rappelant également les décisions de la Conférence de l'UA sur le changement et l'engagement de l'Afrique dans les conférences des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) en tant que traité-cadre mondial sur le changement climatique, et se **référant** aux résultats de la 26^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le dérèglement climatique (COP26) à Glasgow, en Écosse, du 31 octobre au 13 novembre 2021 ;

Notant avec inquiétude les impacts disproportionnés croissants du changement climatique sur l'Afrique et les défis posés au développement socio-économique du continent qui entravent la réalisation des aspirations inscrites dans l'Agenda 2063 et qui ont un impact négatif sur la mise en œuvre du projet phare de l'UA - Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 ;

Attentif à la vulnérabilité du continent africain à l'impact du changement climatique, bien qu'il soit celui qui contribue le moins à la crise climatique, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre ; **conscient également** du fait que les impacts du changement climatique sont transfrontaliers par nature et qu'aucun pays, région ou continent n'est à l'abri des effets négatifs du changement climatique ou ne peut y faire face efficacement seul ;

Conscient de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les aspects politiques, économiques, sociaux et sécuritaires en Afrique, qui limite davantage la capacité de l'Afrique à répondre et à s'adapter aux impacts du changement climatique ;

Prenant note du propos liminaire de S.E. Ambassadeur Mohamad Omar Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2021, la déclaration lue au nom de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA pour les Affaires politiques, la Paix et la Sécurité et la déclaration lue au nom de S.E. Ambassadeur Josepha Sacko, Commissaire de l'UA à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Economie bleue et l'Environnement durable ;

Notant également les déclarations de S.E. Mme Hannah Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de S.E. Ambassadeur Wael Abou El-Magd, membre du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat, de S.E. Alastair McPhail, Ambassadeur du Royaume-Uni auprès de l'Éthiopie, et de Mme Zita Wilks, représentante du président du Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique ;

Réaffirmant sa solidarité avec les gouvernements et les populations des États membres affectés par l'impact du dérèglement climatique et les effets négatifs qui en découlent sur la paix, la sécurité et la stabilité ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Se déclare profondément préoccupé** par l'impact de plus en plus négatif et disproportionné du changement climatique sur les progrès du développement en Afrique, comme en témoignent les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur, les feux de forêts, les tempêtes, les cyclones et les événements à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer et les régimes pluviométriques changeants et imprévisibles ;
2. **Reconnaît** que le changement climatique, en tant que multiplicateur de menaces, présente un large éventail de risques pour la paix et la sécurité sur le continent, notamment l'insécurité alimentaire et hydrique, la perte des moyens de subsistance, l'échec de la gestion des ressources naturelles, la raréfaction des ressources en eau, les déplacements induits par le climat et la possibilité d'aggraver les vulnérabilités, les tensions et les conflits existants ;
3. **Se félicite** de l'accueil par l'Afrique de la 27^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP27) en 2022 en République arabe d'Égypte, et appelle tous les États membres et les organes de l'UA à soutenir la présidence égyptienne de la COP27 afin de faire progresser les priorités africaines en matière de position commune et d'actions concrètes sur le changement climatique mondial ;
4. **Souligne** la nécessité pour les États membres de parler d'une seule voix dans les forums mondiaux, en s'appuyant sur les orientations du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) et de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), tout en soutenant le Groupe africain de négociateurs (AGN) pour faire avancer les priorités de l'Afrique dans les négociations sur ~~le~~ changement climatique, et pour garantir des réponses efficaces et globales aux impacts du changement climatique aux niveaux national, régional et continental ;
5. **Réitère** l'importance d'adhérer à la position africaine commune sur le dérèglement climatique, en particulier sur le financement du climat et l'opérationnalisation de l'objectif mondial sur l'adaptation, alors que l'Afrique s'apprête à accueillir la COP27, en vue d'investir dans l'adaptation, la préparation et le renforcement de la résilience, conformément au soutien

des efforts de développement durable de l'Afrique, tout en accordant une attention particulière aux plus vulnérables, notamment, les femmes, les jeunes, les personnes âgées ;

6. **Se félicite** de la coordination existante entre le Département de l'Agriculture, de l'Economie rurale, de l'Économie bleue et de l'Environnement durable et le Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'UA sur le changement climatique ; à cet égard, **souligne** l'importance de renforcer cette coordination entre les deux départements et d'élargir la coordination avec d'autres Départements de la Commission de l'UA, y compris le Département des Affaires sociales, le Département de l'énergie et des infrastructures, le Département de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, en vue de rassembler des données fiables sur changement climatique et d'intégrer les activités au sein de la Commission de l'UA en préparation de l'organisation par l'Afrique de la COP 27 ;

7. **Souligne** qu'il importe de consolider les capacités de l'UA et de ses États membres, notamment par le biais du renforcement des capacités, de la formation et des activités de recherche au sein de l'Université panafricaine, particulièrement, l'Institut de l'Eau, de l'Énergie et du changement climatique (PAUWES) à Tlemcen (Algérie) et le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, afin de promouvoir une perspective africaine globale sur le lien entre climat, sécurité et développement ;

8. **Encourage** le renforcement des partenariats internationaux de l'UA et de ses États membres, y compris avec les Nations unies, et la mise à profit des engagements et des évaluations de cette dernière sur le climat, la paix et la sécurité en Afrique, ainsi que la poursuite de la coopération avec les partenaires internationaux en matière de financement climatique et de coopération technique pour l'adaptation aux risques sécuritaires liés au climat; en tenant compte des principes des capacités nationales respectives et des responsabilités communes mais différenciées ;

9. **Demande** la création d'un fonds pour le changement climatique en tant que soutien aux mesures de lutte contre les répercussions négatives des changements climatiques ainsi que la Capacité civile continentale pour la préparation et la réponse aux catastrophes, conformément aux communiqués des deux réunions du Conseil de paix et de sécurité, tenues au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, respectivement, le 9 mars 2021 (984e réunion) et le 29 octobre 2021 (1043e réunion) ;

10. **Réaffirme** la nécessité pour la Commission de l'UA et les États membres de partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les effets néfastes du changement climatique et de planification nationale holistique du développement qui tiennent compte de l'adaptation au climat, et **exhorte** les États membres à échanger des informations et à coopérer de manière adéquate sur les projets transfrontaliers, conformément au droit international, afin d'atténuer les effets néfastes du changement climatique sur les États membres ;

11. **Souligne** qu'il est important d'adopter une dimension de planification sensible au climat dans les efforts de maintien de la paix, de reconstruction et de développement post-conflit afin

de prévenir toute reprise des conflits armés au sein des communautés fragiles, tout en veillant à son intégration dans les activités d'alerte rapide nationales et continentales ;

12. ***Demande*** à la Commission de l'UA d'accélérer la finalisation d'une étude d'évaluation des risques sécuritaires liés au climat, en consultation avec les Etats membres, et de définir les différents impacts sécuritaires du changement climatique sur le continent africain, tout en prenant des mesures pour mobiliser une position africaine commune sur le changement climatique et la sécurité ;

13. ***Décide*** de demeurer activement saisi de la question.